



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

20 août 2026

LE SENAT ADOPTE UN PROJET DE LOI POUR LA CREATION ET LA GESTION DES AIRES PROTEGEES AU TOGO

Lomé, 20 août (ATOP) – Le Sénat a adopté, le mercredi 19 août à Lomé, un projet de loi relatif à la création et à la gestion des aires protégées, lors de la deuxième séance plénière de la deuxième session extraordinaire de l'année.

Les travaux ont été dirigés par le président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence du ministre de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique, Prof. Dodzi Komla Kokoroko.

Ce projet de loi place l'environnement et la résilience climatique au cœur des priorités de l'action gouvernementale. Il fixe les règles applicables à la création, l'extension et la gestion des aires protégées conformément aux standards internationaux en matière de gouvernance environnementale, et contribue à atteindre la couverture forestière nationale de 25% du territoire inscrite dans la feuille de route gouvernementale. Ce projet de loi permettra de protéger la biodiversité et les populations face aux ravages du changement climatique, de rassembler les acteurs nationaux et les populations riveraines autour des dialogues consensuels, et de transformer les potentialités naturelles en potentialités économiques durables.

Le président du sénat, Barry Moussa Barqué a souligné la conformité du projet de loi à la vision du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, consistant à « protéger, rassembler et transformer ». Il a relevé qu'aucune nation ne grandit durablement en négligeant ses sols, ses ressources et son environnement. « La loi adoptée aujourd'hui concilie la conservation des espaces naturelles avec le respect des droits et usages traditionnels des communautés » a-t-il précisé.



SOMMAIRE

NOUVELLES DES PREFECTURES	-----2-6
NOUVELLE DE L'ETRANGER	-----7-8
SPORTS	-----8-11

Le ministre en charge de l'Environnement a remercié les sénateurs pour l'adoption de ce projet de loi. Il a indiqué que cette loi constitue une perspective heureuse au profit des aires protégées pour aujourd'hui et demain. « Elle est une arme redoutable de construction environnementale, climatique, sociale, économique et de justice. Le gouvernement, sous l'autorité du Président du Conseil, en fera un usage modéré, responsable et efficace » a conclu le ministre. ATOP/EAG/MG/KYA



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

PROJETS PAFERT ET PAISPHT :

LA MINISTRE SANKAREDJA VISITE LES REALISATIONS DANS LE DOUFELGOU

Niamtougou, 20 août (ATOP) – La ministre en charge des Solidarités, Mme Sankaredja-Sinandja Moni, a visité le mercredi 19 août dans la préfecture de Doufelgou, les réalisations du Projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et du Projet d'appui à l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées (PAISPHT).



L'assistance écoutant ...



...l'intervention de la ministre

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une tournée de supervision des actions mises en œuvre dans le cadre des deux projets et de distribution des équipements agricoles offerts par l'Ambassade de Chine au Togo. Elle vise notamment à apprécier le niveau d'exécution des activités, la qualité des réalisations et des services fournis aux bénéficiaires, ainsi qu'à relever les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain afin de formuler des recommandations.

La délégation ministérielle s'est rendue à la coopérative agricole « Kpi'i-Fogba », reconnue dans la transformation du karité en beurre, afin de toucher du doigt les infrastructures réalisées au bénéfice de cette coopérative.

La ministre a ensuite visité un jeune vivant avec un handicap, bénéficiaire du PAISPHT et placé en apprentissage dans un atelier de cordonnerie. Cette étape lui a permis de s'assurer du bon déroulement de sa formation pratique et de l'effectivité de son accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle.

Mme Sankaredja a souligné que l'autonomisation financière des femmes regroupées en coopératives constitue un levier important de réduction de la pauvreté et de développement communautaire. Elle a, à cet effet, sollicité l'accompagnement des autorités locales et appelé à la préservation de l'harmonie et du respect au sein des foyers. La ministre a également insisté sur la nécessité de préserver et d'entretenir les

infrastructures et équipements réalisés afin d'en garantir la durabilité au bénéfice des générations futures. Mme Sankaredja a réaffirmé l'engagement du gouvernement à ne laisser personne de côté, à travers la consolidation des acquis sociaux et le renforcement de l'autonomie économique des femmes et des personnes handicapées.



La ministre félicitant un apprenti handicapé



Produits exposés

Les membres de la coopérative Kpi'i-Fogba ont sollicité un appui financier pour l'achat de la matière première, la construction d'un forage et l'éclairage du site.

Cette mission s'est déroulée en présence des autorités locales, administratives, militaires et traditionnelles dont le préfet de Doufelgou, Col. Aziaba Ayi Sessi.

ATOP/SG/TAL/BA

TANDJOUARE/VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

UN CLUB DE FEMMES HANDICAPEES AMBASSADRICES INSTALLE A NANO

Tandjouaré, 20 août (ATOP) - Un club de femmes handicapées, ambassadrices de lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) a été installé lors d'un atelier le mercredi 19 août à Nano dans la commune Tandjouaré 2.

L'atelier a été organisé par l'Association des femmes et filles handicapées vaillantes de la région des Savanes (A2FHV-S). Il s'inscrit dans le cadre de la phase 2 du projet de renforcement de la résilience des femmes handicapées à travers la lutte contre les VBG. L'activité a permis de renforcer les capacités des participantes sur leurs droits, les mécanismes de signalement des abus et la prévention des VBG.

Ces femmes ambassadrices vont agir comme des veilles communautaires. Elles auront pour mission de sensibiliser leurs communautés, à orienter les victimes vers les services compétents et à contribuer au dialogue communautaire afin de prévenir les violences.

Les membres du club ont été formés sur les causes et les conséquences des VBG, les moyens de prévention ainsi que les mécanismes de signalement et les services de prise en charge. Ces services sont entre autres, les services de l'action sociale, les mairies, le centre de prise en charge « One stop center » et les autorités cantonales. Les participantes ont également été renseignées sur les numéros verts notamment le « 1011 » pour l'action sociale et le « 8284 » pour le « One Stop center » mis à leur disposition pour dénoncer et signaler les cas de violences au sein des communautés.



Les participants

Le maire de Tandjouré 2, Kanye Djangré a exhorté les participantes à sensibiliser leurs communautés. « Votre rôle ne doit pas se limiter à la réception des informations, mais doit se traduire par la transmission de l'information, la prévention des violences, la résolution des conflits à la base et la promotion de la cohésion sociale », a-t-il souligné.

La représentante de la directrice exécutive de l'A2FHV-S, Mme Tchaa Essokouyou a souligné que la mise en place de ce club constitue une étape importante pour consolider les acquis et renforcer la prévention des VBG au niveau communautaire. « Faites de votre engagement une force pour que chaque femme handicapée puisse connaître ses droits et vivre à l'abri de toute forme de violence », a-t-elle exhorté. ATOP/SYI/JK/BA

VO :

POSE DE LA PREMIERE PIERRE D'UN BATIMENT SCOLAIRE ET D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE VOGAN 2

Vogan, 20 août (ATOP) - Le comité d'organisation de la 40^{ème} édition de la fête traditionnelle « Adzinukuza » a organisé une cérémonie de pose de la première pierre pour la construction d'un bâtiment scolaire et d'un bloc administratif au Lycée Vogan 2, le mercredi 19 août à Vogan, (commune Vo 1).

Par cette action, le comité entend marquer l'édition 2026 de « Adzinukuza ». Ces infrastructures permettront aux élèves et enseignants d'étudier et de travailler dans de bonnes conditions.

A l'occasion, la société CIMCO-Togo, spécialisée dans la fabrication du ciment, a remis 40 tonnes de ciment au comité d'organisation de « Adzinukuza ». Une visite couplée d'une remise de vivres composés de 2 sacs de sucre, 2 bidons d'huile, 3 cartons de savon, 3 sacs de riz et d'un demi-sac de farine de manioc a été effectuée à la prison civile de Vogan.

Le préfet de Vo, Leguèdè Kokou Jérôme et le représentant du chef d'inspection, M. Ehouloum Limdjaloum ont salué cette initiative du comité d'organisation. Ils ont sollicité des natifs, l'accompagnement de tous pour que ces infrastructures scolaires soient construites dans les règles de l'art pour motiver et rassurer les apprenants. Les autorités ont appelé toute la communauté de Vo au pardon mutuel et la cohésion sociale en vue du développement, harmonieux de la préfecture.



Pose de la 1ère pierre par les autorités



Remise symbolique des tonnes de ciment



La remise symbolique des vivres à la prison civile de Vogan

Le président du comité d'organisation d'Adzinukuza, Akpoto Amèvi Christophe a exprimé sa gratitude à la société CIMCO-Togo pour son accompagnement et ses actions en faveur du développement du pays.

Le représentant du directeur général de CIMCO-Togo, M. Konaté Kévin a rassuré toute la communauté de la volonté et de l'engagement de sa société à tout mettre en œuvre pour un aboutissement heureux des travaux de construction des infrastructures scolaires.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la responsable de la prison, Mme Agoro Meminatou, des autorités traditionnelles, administratives, militaires, des cadres de Vo et d'une délégation de la diaspora. ATOP/AKS/BA/KYA

BAS-MONO :

TOGBUI KOUAKOU ASSIATAHOUN VIII RECONNU CHEF DU CANTON D'ATTITOGON

Afagnan, 20 août (ATOP) - Le chef du canton d'Attitogon, (commune Bas-Mono 2), Togbui Yaovi Kouakou Assiatahoun VIII, désigné par voie coutumière, a reçu son décret de reconnaissance le confirmant dans ses fonctions, le mardi 18 août dans la localité.



Remise du décret au nouveau chef



L'assistance

La cérémonie de remise a été présidée par le gouverneur de la région Maritime, Taïrou Bagbiègue, en présence des autorités traditionnelles, administratives, militaires et religieuses dont le préfet de Bas-Mono, Sogbo Kokou Amétepé, des cadres du milieu, des parents, amis et invités.

L'événement a été marqué par des rituels traditionnels d'intronisation du nouveau chef par ses pairs, notamment son installation sur le trône royal, le port des chaussures et de la couronne, la lecture et la remise proprement dite du décret, et de la remise du drapeau.

En lui remettant le décret, le gouverneur a relevé l'engagement constant que le gouvernement accorde à la promotion de la chefferie traditionnelle. Il a rappelé le rôle fondamental du chef traditionnel dans la préservation, la promotion de la paix et de la stabilité dans son ressort territorial. Le gouverneur Bagbiègue a fait savoir que le chef traditionnel est un maillon de la conservation du patrimoine culturel et du maintien de la cohésion sociale dans sa communauté. Il a insisté sur son rôle en tant que garant des us et coutumes ainsi que ses droits, devoirs, attributions et obligations. Le gouverneur a invité le nouveau chef à la sagesse, à l'intégrité, à l'humilité, à l'humanisme et au dévouement.

Le président du conseil de la chefferie traditionnelle de Bas-Mono, Togbui Aristide Ahonsou Chaold VI et le maire de Bas-Mono 2, Afangbédji Sédoufia ont rappelé au nouveau chef les valeurs et les vertus d'un chef traditionnel en insistant sur ses comportements au sein de la communauté.

Togbui Assiatahoun VIII a exprimé sa gratitude au Président du Conseil, Faure Gnassingbé pour la confiance placée en sa personne et l'importance qu'il attache à la sauvegarde des us et coutumes. Il a promis travailler pour le bien être de la population dans l'humilité et le respect de la dignité humaine. Le nouveau chef a sollicité le concours et la collaboration des filles et fils du canton pour mener à bien sa mission tout en conviant

ses administrés à la paix, à la fraternité, au vivre ensemble et à la cohésion sociale.
ATOP/DK/BA/BV

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE CELEBREE A ADETA

Adéta, 20 août (ATOP) - La journée internationale de la jeunesse axée sur le thème « différents contextes, aspirations communes », a été célébrée le mercredi 19 août à Adéta.

Cette édition accorde une attention particulière aux jeunes des pays moins avancés dont le Togo, qui font face à des défis liés à la pauvreté, au changement climatique, aux opportunités économiques limitées et à l'accès inégal aux technologies numériques.



Des participants

La célébration a permis de promouvoir l'engagement des jeunes dans la dynamique du développement durable et de la cohésion sociale à travers l'organisation d'activités socio-éducatives et culturelles, d'entrepreneuriats en lien avec le thème retenu et celui national « jeunesse togolaise : des réalités locales, une même ambition de développement ».

A cette occasion, le préfet de Kpélé, Mme Blewoussi Ablavi Metsokewo a édifié les jeunes sur les orientations scolaires et professionnelles et l'entrepreneuriat, ainsi que sur les opportunités d'auto-emploi. Elle a également entretenu les participants sur les violences basées sur le genre, en particulier les filles et jeunes femmes. Le préfet a aussi instruit ceux-ci sur leur autonomie et leur participation au développement local.

L'adjoint au maire de Kpélé 1, Agassou Koffi Mensah a rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement communal, le conseil municipal fait l'épanouissement de la jeunesse sa priorité. « Notre vision est de bâtir une commune dynamique, inclusive et prospère, où les jeunes disposent des opportunités nécessaires pour développer leurs talents, accéder à l'emploi et participer pleinement à la vie locale », a-t-il indiqué.

Le directeur du Centre rural d'activités socio-éducatives (CRASE) de Govié, Dente Koukouvi Mensah a souligné que « malgré la diversité de nos réalités et de nos parcours, nous partageons une même aspiration, celle de construire une jeunesse responsable, dynamique entreprenante et actrice de développement ».

Proclamée le 12 août en 1999 par l'Assemblée générale des nations unies, cette journée est une plateforme pour reconnaître la contribution des jeunes au développement durable, à la paix et à la cohésion sociale. Elle donne aussi une occasion pour sensibiliser les gouvernements et les partenaires aux défis auxquels ils font face.

ATOP/SKD/AR/KYA



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



NOUVELLES DE L'ETRANGER

ZAMBIE :

LE CHEF DE L'OPPOSITION VA CONTESTER LES RESULTATS DE LA PRESIDENTIELLE

Lusaka, (Africanews) - En Zambie, le leader de l'opposition Brian Mundubile ne reconnaît pas la victoire du président Hakainde Hichilema à l'élection présidentielle du 13 août et a annoncé le mercredi 19 août qu'il allait déposer un recours.

Brian Mundubile dénonce des fraudes électorales : irrégularités pendant la campagne, le déroulement du scrutin, le dépouillement, la transmission et la proclamation des résultats entre autres. Selon les chiffres publiés le mardi 18 août par la Commission électorale, Hakainde Hichilema remporte la présidentielle avec environ 60 % des voix, alors que Brian Mundubile est crédité de 38 %.

Une mission électorale de l'Union européenne a fait part de ses inquiétudes en lien avec la transparence du scrutin. Elle souligne que de nombreux membres du personnel des bureaux de vote n'avaient pas consigné les résultats sur la feuille de dépouillement dès leur annonce, comme l'exige la réglementation, rapporte Reuters.

Le scrutin présidentiel s'est déroulé dans un climat tendu. Au moins 11 personnes ont été arrêtées, dont des figures majeures de l'opposition. Africanews

CENTRAFRIQUE :

PLUS DE 100 MORTS DANS L'EFFONDREMENT D'UNE MINE D'OR

Bangui, (Africanews) - Le bilan de l'effondrement d'une mine d'or dans l'ouest de la République centrafricaine s'est alourdi à plus de 100 morts, ont indiqué le mercredi 19 août un volontaire de la Croix-Rouge impliqué dans les opérations de secours et un responsable local.

La mine artisanale s'est effondrée le mardi 18 août matin dans le village de Zamboye, dans la préfecture de Nana-Mambéré, à proximité de la frontière avec le Cameroun. Plusieurs survivants ont également été grièvement blessés, selon Gervais Ganagoroh, un volontaire local de la Croix-Rouge participant aux opérations de secours.

Le bilan pourrait encore s'alourdir, plusieurs personnes étant toujours portées disparues ou prises au piège sous les décombres, a indiqué Bertrand Be Yangué, membre du conseil des jeunes de Zamboye. « Les retrouver vivants relèverait du miracle », a déclaré M. Yangué. « Nous sommes profondément attristés et bouleversés de voir des jeunes hommes et des jeunes femmes périr après être venus travailler dans les mines pour sortir leurs familles du désespoir ».

Une enquête ouverte

Une enquête a été ouverte afin de déterminer les causes de l'effondrement, d'identifier les victimes ainsi que les responsables de l'exploitation du site et d'établir d'éventuelles responsabilités pénales, a indiqué dans un communiqué le procureur du tribunal de la sous-préfecture de Baboua.

Des images diffusées après l'accident montrent des mineurs, pour la plupart de jeunes hommes et femmes couverts de boue, tentant d'extraire un corps du puits. Autour d'eux, des dizaines d'autres mineurs et travailleurs sont dispersés sur le vaste site, certains appelant à l'aide.

Les accidents de ce type sont fréquents en République centrafricaine, où plusieurs milliers de personnes travaillent dans l'exploitation minière artisanale. Ces activités s'effectuent généralement dans des conditions précaires, les mineurs ne disposant

souvent pas des équipements de protection nécessaires. Cette absence de mesures de sécurité expose régulièrement les travailleurs à des accidents mortels. Africanews

----- TRUMP MENACE DE SANCTIONS ECONOMIQUES "DEVASTATRICES" CONTRE TOUT PAYS AIDANT L'IRAN

Washington, (Xinhua) - Le président américain Donald Trump a menacé, le mercredi 19 août, de ce qu'il a qualifié d'"opération économique la plus dévastatrice jamais menée" contre tout pays qui viendrait en aide à l'Iran.

"Il s'agira d'une Guerre Economique et d'un Isolement d'une ampleur sans précédent", a-t-il dit sur son réseau Truth Social, accusant l'Iran de ne pas avoir saisi l'occasion de conclure un accord. M. Trump a affirmé que la marine et l'aviation iraniennes étaient détruites, les usines militaires en ruines et la devise nationale sans valeur. Et d'estimer que l'Iran "ne tient plus qu'à un fil".

"Aujourd'hui, j'annonce également que TOUT pays qui autorisera ses institutions financières, ses entreprises, ses aéroports ou ses organismes publics à fournir une aide quelconque à l'Iran s'exposera lui-même à d'ENORMES Conséquences Economiques", a-t-il ajouté.

Donald Trump a expressément exigé l'arrêt immédiat de toutes les relations financières et commerciales. Affirmant qu'il s'agirait là d'un "JOUR J ECONOMIQUE", il a exhorté les alliés à se rallier à son pays pour "isoler et vaincre la menace iranienne".

Ces déclarations surviennent peu après que le secrétaire au Trésor, Scott Bessent, a annoncé que les Etats-Unis allaient appliquer à l'Iran des mesures "sans précédent". Il a ainsi dit le 13 août que son ministère avait ciblé "des comptes bancaires, des portefeuilles de cryptomonnaies et des actifs iraniens à travers le monde, coupant ainsi les flux financiers destinés tant aux dirigeants du régime qu'au gouvernement lui-même".

M. Bessent a souligné que Washington intensifiait ainsi sa campagne financière contre Téhéran, lancée après que M. Trump eut rétabli l'an dernier sa politique de "pression maximale", avant de la renforcer après le lancement d'opérations militaires contre l'Iran le 28 février dernier.

Les Etats-Unis et l'Iran restent en désaccord sur le détroit d'Ormuz et les conditions de règlement du conflit, l'avenir des pourparlers étant incertain après l'expiration, lundi, de la période de négociation de 60 jours prévue par un protocole d'accord.

Xinhua



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



SPORTS

LA 6^E EDITION DU « LICETA, SPORT, CULTURE ET SANTE » LANCEE A SOKODE

Sokodé, 20 août (ATOP) – La 6^e édition de l'évènement socio-culturel et sportif des personnes handicapées visuelles dénommé « LICETA, sport, culture et santé » a été, officiellement lancée le mercredi 19 août à Sokodé.

Cette manifestation est organisée par l'association Lidao ceci talents (LICETA) sous le thème « Inclusion, performance et santé pour une participation pleine et effective des personnes handicapées visuelles ». Elle s'inscrit dans le cadre de ses actions visant à promouvoir et développer les talents des personnes handicapées visuelles.

Cette édition bénéficie de l'appui technique et financier des partenaires dont la Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH). Elle rassemble, jusqu'au 24 août prochain, une centaine de participants du Bénin, du Burkina et du Togo. L'objectif est de faire éclore les talents des personnes handicapées visuelles tout en continuant par faire découvrir, à tous, les dons et aptitudes de celles-ci en matière de sport et de culture. Il s'agit également de sensibiliser les participants et le public sur les droits en santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents handicapés visuels.

Le lancement a fait place à une caravane dans les principales artères de la ville de Sokodé suivie des activités culturelles éducatives qui se poursuivront durant toute la semaine. Cette édition intègre également des compétitions de sports collectifs (Cécifoot, Goalball), des épreuves d'athlétisme, une sensibilisation aux droits de santé sexuelle et reproductive, ainsi que des soirées traditionnelles et « Crazy Night ». L'assemblée générale de la Fédération togolaise des sports pour malvoyants et aveugles (FETOSMA) est prévue samedi avant la soirée apothéose le lendemain.



Officiels et participants

Le thème de cette édition invite à porter un regard nouveau sur le handicap en particulier celui visuel qui ne doit pas être perçu comme une limite aux capacités d'une personne. Il souligne qu'une personne aveugle ou malvoyante est avant tout une personne avec des compétences, des talents, des ambitions et des droits. Il exhorte à une responsabilité collective pour faire tomber les barrières qui empêchent la pleine participation à la vie sociétale.

Le président du LICETA, Sebounou Kossi a dit que cette édition permettra de célébrer les talents, de promouvoir la santé, de valoriser la performance et surtout de faire progresser l'inclusion. Il a convié les populations à assister, nombreuses, aux différentes activités pour voir ce dont les personnes aveugles sont capables en matière de sport, de culture et dans tous les autres domaines de la vie.

L'inclusion valorise les talents de tous

Le représentant de la FETAPH, M. Dikpédama Amougnon a appelé à poursuivre les actions pour que l'inclusion qui sera démontrée, durant cette édition, ne soit pas ponctuelle, mais qu'elle continue pour construire une société où chaque personne compte et où chaque talent a sa place.

Le préfet de Tchaoudjo, assumant les fonctions de gouverneur de la région Centrale, Tchimbiana Yendoukoa Douli a réaffirmé l'engagement des autorités à agir, aux côtés des personnes handicapées en général et celles visuelles en particulier, pour la promotion de leurs droits et leur autonomisation.

La directrice des activités sportives du LICETA, Hana Noumedo a réitéré l'engagement des sportifs à s'investir dans toutes les activités pour le succès de cette édition.

Créée en 2021, le LICETA œuvre à développer et promouvoir les talents des personnes handicapées visuelles. ATOP/MEK/AR/BV



Les caravaniers à Sokodé

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BEACH-VOLLEY 2026 :**LA DEUXIEME JOURNEE ANIME LE SABLE D'ALEXANDRIE**

Alexandrie, (CAVB) - Le Championnat d'Afrique seniors masculin et féminin de beach-volley s'est poursuivi le mercredi 19 août, à Alexandrie avec une deuxième journée particulièrement animée. Entre confirmations, réactions après les premiers matchs et rencontres disputées en trois sets, les différentes poules commencent progressivement à livrer leurs premières tendances.

Chez les dames comme chez les hommes, plusieurs sélections ont profité de cette journée pour consolider leur position, tandis que d'autres ont décroché leur première victoire dans la compétition.

Dames : le Maroc confirme, l'Algérie résiste au Mozambique

Le Maroc a été l'un des grands animateurs de la journée dans le tableau féminin. Dans le groupe B, Dina/Yakki ont nettement dominé les Sénégalaises Amina/Diouma en deux sets, 21-11, 21-12.

La paire marocaine Alexandra Erhart/Darrhar a également réalisé une journée convaincante dans le groupe D. Elle a d'abord largement dominé les Béninoises Souraya/Blandine, 2-0 (21-5, 21-7).

Plus tard dans la journée, les Marocaines ont livré un duel beaucoup plus serré contre les Nigériennes Esther M. /Pamela. Le Nigeria a remporté la première manche 21-18, mais le Maroc a réagi en gagnant le deuxième set 21-15 avant d'arracher le tie-break 15-13. Une victoire 2-1 (18-21, 21-15, 15-13) qui confirme la bonne dynamique marocaine.

Dans le groupe C, l'Algérie et le Mozambique se sont livrés l'une des rencontres les plus serrées de la journée. Amalou/Bechar ont résisté aux Mozambicaines Nadia/Verónica pour s'imposer en deux manches particulièrement disputées, 27-25, 23-21.

Le Mozambique, le Cap-Vert, Maurice et l'Égypte répondent présents

Dans le groupe E, les Mozambicaines Vanessa/Sinaportar ont enchaîné face aux Gambiennes Njie/Sambou. Déjà victorieuses la veille face au Cap-Vert en trois sets, elles ont cette fois maîtrisé leur rencontre en s'imposant 2-0 (21-14, 21-14).

Le Cap-Vert a, de son côté, parfaitement réagi après sa défaite de la première journée. Lu/Jany ont dominé les Tunisiennes Debit/Ben Hamza.Na en deux manches, 21-10, 21-13.

Dans le groupe F, Maurice poursuit également son parcours avec ambition. Bonne/Joanitta, déjà victorieuses de l'Égypte mardi, ont remporté leur deuxième rencontre contre les Sud-Africaines Pocock P. /Tatiana, 2-0 (21-17, 21-17).

Toujours dans cette poule, les Égyptiennes Mariam/Rana ont réagi après leur revers de la première journée. Elles se sont imposées face aux Kényanes Selina/Wavinya en deux sets, 21-9, 21-19.

Dans le groupe D, le Nigeria avait auparavant pris le dessus sur le Lesotho. Esther M./Pamela se sont imposées 2-0 (21-6, 21-18) avant leur duel plus tard dans la journée contre le Maroc.

Hommes : l'Angola poursuit sur sa lancée, le Togo renverse le Nigeria

Dans le tableau masculin, le groupe F a offert plusieurs rebondissements. Après avoir battu le Togo en trois sets lors de la première journée, l'Angola a poursuivi sur sa lancée mercredi matin. Carlos/Afonso ont dominé les Nigériens Peter I. /James en deux sets, 21-13, 21-13.

L'Algérie a également réagi après son revers de la veille face au Nigeria. Kallouche/Dekkiche A. ont battu les Togolais Kotoka/Samani en deux manches, 21-11, 21-18.

Mais le Togo a su rebondir lors de son deuxième match de la journée. Opposés au Nigeria, Kotoka/Samani ont connu un début de rencontre très compliqué en concédant la

première manche 10-21. Les Togolais ont ensuite complètement inversé la dynamique en remportant le deuxième set 21-8, avant de s'adjuger le tie-break 15-11.

Le Togo signe ainsi une importante victoire 2-1 (10-21, 21-8, 15-11).

La dernière rencontre du groupe F a également été très disputée. L'Algérie a pris sa revanche sur l'Angola au terme de trois manches. Kallouche/Dekkiche A. ont remporté le premier set 21-18 avant de voir les Angolais égaliser 21-16. L'Algérie a finalement fait la différence dans une troisième manche serrée, gagnée 17-15, pour s'imposer 2-1 (21-18, 16-21, 17-15).

Ces résultats rendent particulièrement intéressante la situation du groupe F après deux journées de compétition.

Maroc, Mozambique et Gambie solides dans les autres groupes

Dans le groupe B, les Marocains Elgraoui/El Gharouti ont confirmé leur bon début de tournoi en dominant les Burundais Iteriteka/Mukunzi, 2-0 (21-12, 21-11).

L'Égypte a également pris le dessus sur la Guinée dans cette poule. Aboelsoud/George ont battu Mancal/Inacio en deux manches, 21-14, 21-18.

Dans le groupe C, le Mozambique s'est imposé contre le Cameroun. Mondlane/Mungoi ont remporté une rencontre accrochée face à Adji/Abakaka, 2-0 (21-18, 23-21).

Le Maroc a également obtenu un succès dans ce groupe grâce à El Azhari/Walid, vainqueurs des Cap-Verdiens Admilson/Ivan, 2-0 (21-16, 21-17).

Dans le groupe D, les Gambiens Jawo/Nyabally ont dominé la République centrafricaine, représentée par Sokpomou Christ Martial/Ndole, en deux manches, 21-12, 21-15.

Plus tard, le Niger a remporté un duel très disputé face à la Gambie. Après avoir perdu la première manche 14-21, Abdoul Magid/Seini Ali ont égalisé en gagnant le deuxième set 21-13 avant de s'imposer 15-13 dans le tie-break. Score final : 2-1 (14-21, 21-13, 15-13) en faveur du Niger.

La République centrafricaine a pour sa part rebondi contre la Côte d'Ivoire. Sokpomou Christ Martial/Ndole ont battu Binde Franck Olivier/Emmanuel en deux sets, 21-15, 21-18.

La course à la qualification prend forme

Après deux journées de compétition à Alexandrie, les rapports de force commencent à se préciser dans les différents groupes.

Chez les dames, le Maroc s'est particulièrement illustré au cours de cette deuxième journée, tandis que Maurice et le Mozambique ont confirmé leur bon début de compétition. L'Algérie, l'Égypte et le Cap-Vert ont également enregistré des résultats importants.

Chez les hommes, le groupe F demeure l'un des plus indécis. L'Angola, l'Algérie, le Nigeria et le Togo ont tous connu des fortunes diverses, avec plusieurs confrontations directes qui entretiennent le suspense dans la course à la qualification.

La compétition se poursuit jeudi 20 août à Alexandrie avec de nouvelles rencontres de la phase de groupes, qui devraient permettre de mieux dessiner le tableau de la suite du Championnat d'Afrique seniors de beach-volley. CAVB

